



Accident de la circulation

Par **JaureIDE**, le **07/07/2014** à **13:49**

Bonjour,

Il y a 4 mois, j'ai eu un accident sur une nationale. Je roule derrière un véhicule lent, je le dépasse quand toutes les conditions nécessaires sont réunies (ligne discontinue, bonne visibilité, possibilité de me rabattre, etc.) seulement, une fois le dépassement engagé, je me retrouve bloqué à ne plus pouvoir me rabattre car les voitures de devant se mettent à coller les unes aux autres. Je continue donc mon dépassement, il me reste 4 véhicules à dépasser, je double les deux premières et, arrivé au niveau de la troisième, la voiture de tête, et donc la 4ème, met son clignotant à gauche et tourne aussitôt. Je la percute à 90 km/h. Je suis blessée ainsi qu'une amie présente dans ma voiture (elle avait mal mis sa ceinture, le bandeau qui retient le haut du corps elle l'avait passé sous les bras). Les gendarmes arrivent sur les lieux et me déclarent d'emblée responsable.

A ce jour, j'ai reçu une convocation au tribunal avec comme délit "blessures involontaires" et mes empreintes ont été relevées. Je suis complètement perdue. Pourquoi me déclare-t-on responsable sans impartialité ? Pourquoi ne me considère-t-on pas victime de cette personne qui me coupe la route sans contrôler ses rétroviseurs ? A aucun moment je ne fais d'infraction au code de la route alors pourquoi cela prend ce genre de proportion ? Qu'est-ce que je risque ?

[fluo]Merci pour vos réponses.[/fluo] le "merci" est indispensable si on ne veut pas voir son message supprimé.

Par **Lag0**, le **07/07/2014** à **16:04**

Bonjour,

Il y a une certaine incohérence dans ce que vous expliquez puisque vous dites d'une part " toutes les conditions nécessaires sont réunies (ligne discontinue, bonne visibilité, possibilité de me rabattre etc)" et ensuite "une fois le dépassement engagé je me retrouve bloqué à ne plus pouvoir me rabattre car les voitures de devant se mettent collées les unes aux autres". Ou alors, vous voulez dire qu'au moment où vous avez commencé le dépassement, il y avait suffisamment de place entre le véhicule dépassé et celui le précédant pour vous rabattre mais que dès que vous avez commencé à dépasser, l'espace s'est refermé ? Si oui, c'est étonnant puisque le véhicule que vous dépassiez était un "véhicule lent" et que donc il n'aurait pas dû rattraper le véhicule qui le précédait. Ou encore, autre possibilité, tous les véhicules devant vous ont ralenti parce que justement, le premier de la file avait mis son clignotant pour tourner à gauche.

Donc il faut bien connaître la chronologie des faits pour connaître les responsabilités.

Soit vous avez commencé à dépasser alors que le premier véhicule de la file avait déjà son clignotant et ralentissait pour tourner à gauche (auquel cas, vous n'auriez pas dû entamer votre dépassement), soit ce véhicule a manifesté son intention de tourner à gauche qu'après que vous ayez commencé votre dépassement (auquel cas, il n'aurait pas dû tourner en vous voyant).

Par **JaureIDE**, le **07/07/2014** à **16:28**

l'espace c'est effectivement réduit une fois que je me suis engagée car la voiture de tête à fortement ralenti à ce moment pour tourner mais n'avait pas encore mis son clignotant

Par **Tisuisse**, le **07/07/2014** à **16:49**

Bonjour JaureIDE,

Qu'en pensez-vous votre avocat dans cette affaire car, bien entendu, vous avez pris un avocat ?

Par **JaureIDE**, le **07/07/2014** à **17:21**

Non je n'ai pas pris d'avocat car je suis étudiante et je n'ai tout simplement pas les moyens, je suis en train de voir avec mon assurance pour essayer d'en avoir un au moins pour me conseiller

Par **moisse**, le **08/07/2014** à **10:32**

Bonjour,

Moi je comprends que vous avez attaqué le dépassement d'un grand nombre de véhicules, et "les conditions nécessaires sont réunies (ligne discontinue, bonne visibilité, possibilité de me

rabattre, etc.)" me parait une affirmation dénuée de tout fondement.